

(1)

(N° 23.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 1858.

—

RÉVISION DU CODE PÉNAL ⁽¹⁾.

(LIVRE II, TITRE III.)

—

ART. 234.

Amendement proposé par M. le Ministre de la Justice.

§ 1^{er} *in fine*. Substituer six mois à deux mois d'emprisonnement.

—

ART. 243.

Amendement proposé par M. VAN OVERLOOP.

Substituer l'expression *quiconque* aux mots : *le Belge qui*.

(1) Projet de loi, n° 48.

Rapport sur le tit. 1^{er} du liv. II, n° 170.

Rapport sur les chap. I-IV du tit. II, liv. II, n° 171.

Rapport sur le chap. V du même titre, n° 87.

Rapport sur le tit. III du liv. II, n° 9.

Rapport sur le tit. IV du même livre, n° 13.

Amendements, n° 19 et 22.

} Session de 1857-1858.

—